



# PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE 2022-2025



## PRESENTATION DU TERRITOIRE

Collectivité territoriale, EPCI ou SIS porteur du projet :	
Nom et prénom de l' élu de référence	<b>Christophe LEMESLE</b>
Fonction	<b>Président</b>
Adresse	<b>9 rue du Docteur Lahalle 88700 Rambervillers</b>
Téléphone	<b>03.29.29.42.06</b>
Adresse électronique	<b><u><a href="mailto:accueil@2c2r.fr">accueil@2c2r.fr</a></u></b>

Coordination du projet assurée par :	
Nom et prénom des responsables pédagogiques (contact privilégié)	<b>Mélanie SIMONIN Carole BERTRAND</b>
Fonction	<b>Coordinatrices</b>
Adresse	<b>9 rue du Docteur Lahalle 88700 Rambervillers</b>
Téléphone	<b>03.29.29.42.06</b>
Adresses électroniques	<b><u><a href="mailto:m.simonin@2c2r.fr">m.simonin@2c2r.fr</a></u> <u><a href="mailto:c.bertrand@2c2r.fr">c.bertrand@2c2r.fr</a></u></b>

Territoire concerné (en indiquant le cas échéant le nom des différentes communes participant au projet) :

Commune(s)	Nombre d'habitants
Les communes concernées sont : Anglemont, Autrey, Bazien, Brû, Bult, Clémentaine, Deinvillers, Domptail, Doncières, Fauconcourt, Hardancourt, Housseras, Jeanménil, Ménarmont, Ménil sur Belvitte, Moyemont, Nossoncourt, Ortoncourt, Rambervillers, Romont, Roville aux Chênes, Saint Benoît la Chipotte, Saint-Genest, Saint-Gorgon, Saint Maurice sur Mortagne, Saint-Pierremont, Sainte-Barbe, Sainte-Hélène, Vomécourt, Xafféwillers.	En 2021, la Communauté de Communes compte 30 communes, soit 13 124 habitants.

### Description générale du territoire :

Les réflexions autour du projet de création d'une Communauté de Communes sur le canton de Rambervillers ont débuté en 2001. En effet, la nécessité de mettre en place une politique forte de développement du canton a rendu peu à peu évidente la création d'une structure regroupant les communes du canton. Dès 2005, avec l'aide du Conseil Départemental et du Conseil Régional, le Syndicat Intercommunal de Développement du Canton de Rambervillers réalisait un projet de territoire qui préconisait la création d'une structure intercommunale. A la suite de nombreuses réunions de concertation avec l'ensemble des élus du canton et des communes intéressées, la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers a été créée par Arrêté préfectoral du 16 novembre 2006. Composée initialement de 19 communes, elle en regroupe désormais 30 pour 13 124 habitants.

La Communauté de Communes a inscrit dans ses statuts, la compétence Services à la Personne qui regroupe la petite enfance, l'enfance, la famille et les personnes âgées. En effet, pour le secteur de l'enfance et de la petite enfance, elle propose un même service sur l'ensemble du territoire et aide les parents à concilier vie familiale et vie professionnelle. Par la suite, la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers et les communes ont souhaité harmoniser l'accueil périscolaire et instaurer ce service sur l'ensemble du territoire.

C'est ainsi que depuis la rentrée de septembre 2009 :

Les tarifs de l'accueil de loisirs périscolaire sont harmonisés sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes. Comme la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) l'impose aux structures, le tarif est calculé en fonction du quotient familial CAF (Caisse d'Allocations Familiales).

Le projet éducatif (ce document) et le règlement intérieur sont communs à toutes les structures.

Un responsable par accueil de loisirs est nommé pour gérer chaque centre.

De septembre 2014 à juillet 2018 :

Une heure gratuite de NAP était proposée par enfant et par semaine pour les enfants scolarisés sur le territoire de la Communauté de Communes, mais suite au retour de la semaine à 4 jours, ces activités ont pris fin dès la rentrée scolaire 2018.

A compter de septembre 2018 :

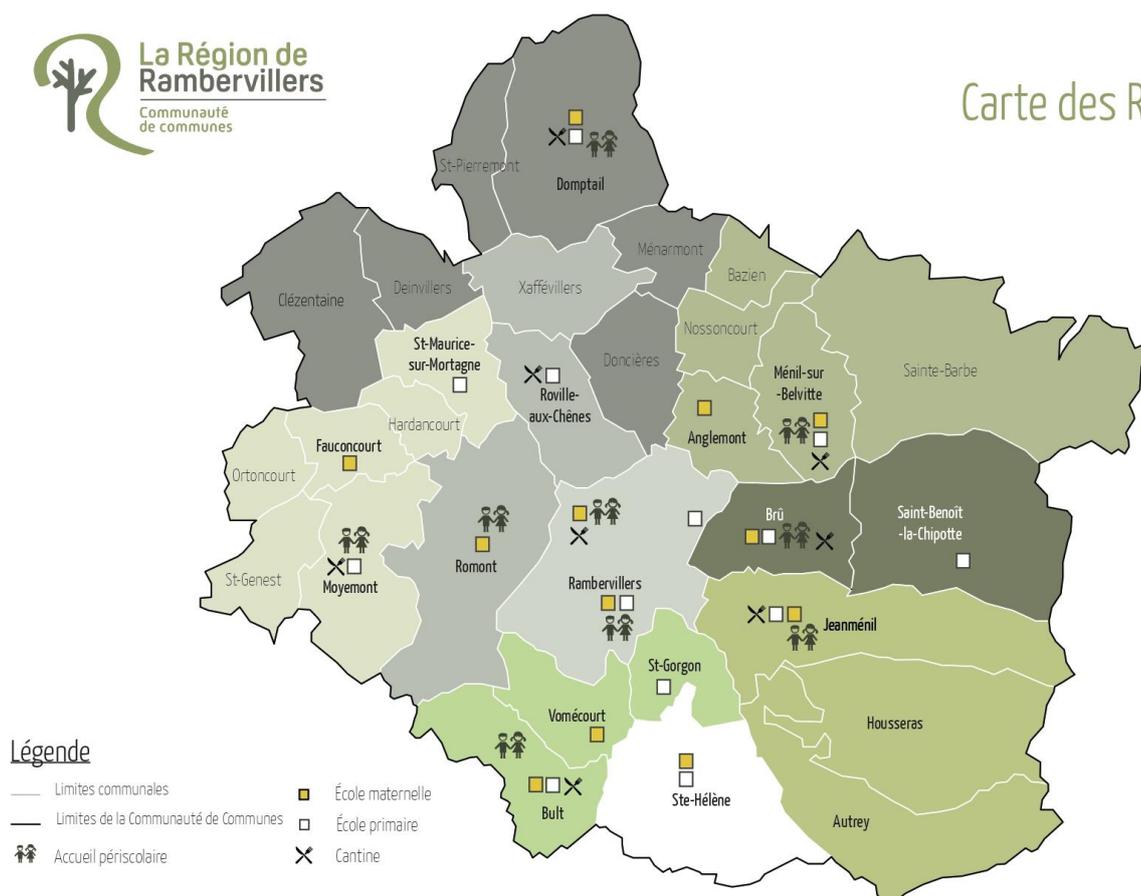
Une coordinatrice de terrain et une coordinatrice administrative encadrent l'ensemble des animateurs.

Le mercredi après-midi étant périscolaire depuis 2015 et suite au retour de la semaine à 4 jours, les accueils des mercredis sont également considérés comme périscolaires. Ils sont à charge de la Communauté de Communes avec une harmonisation des tarifs pratiqués.

Depuis la rentrée scolaire de 2021 :

Auparavant, l'Association des Familles du Territoire de Rambervillers et la Communauté de Communes proposaient sur le même quartier un accueil périscolaire avec des services différents. Les deux structures se sont alors accordées pour redéfinir les rôles de chacune. Désormais, la Communauté de Communes assure seule l'accueil périscolaire et l'association peut proposer en complémentarité d'autres activités thématiques : sports, théâtre, cuisine, etc. Celle-ci peut également augmenter son offre de CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) en le proposant dans les villages.

La compétence périscolaire détenue par la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers :



### La compétence extrascolaire détenue par les communes :

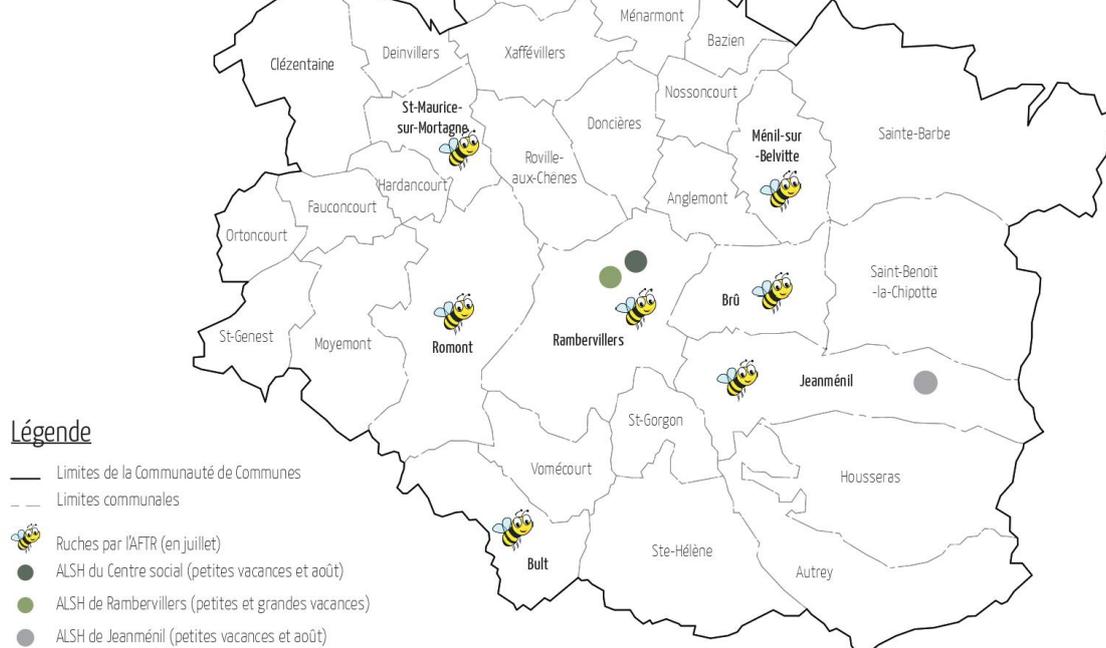
La compétence extrascolaire appartient toujours aux communes. Seules les communes de Rambervillers et Jeanménil proposent des accueils extrascolaires sur les périodes de vacances.

Une unique association, l'Association des Familles du Territoire de Rambervillers (AFT'R), offre des services « d'animation de la vie sociale » :

Via son centre social implanté à Rambervillers : des activités périscolaires chaque soir après l'école, des mercredis récréatifs, de l'accueil de loisirs et des mini-séjours sur les petites vacances, etc.

Via des accueils de loisirs (« les ruches ») sur différents villages du territoire (actuellement sur Brû, Bult, Domptail, Jeanménil, Ménéil sur Belvitte, Rambervillers et Romont).

Ces différents services sont mis en place grâce au concours des bénévoles (conseil d'administration et délégués de village) et des communes pour la mise à disposition de locaux et de leur soutien financier.



Depuis la rentrée scolaire 2021, l'AFT'R via son centre social ne propose plus d'accueil périscolaire les soirs. De ce fait, cette association peut développer d'autres actions à destination des enfants :

- La ludothèque itinérante (intervention dans les écoles) ;
- Plusieurs ateliers de danses ;
- Divers ateliers de sports ;
- Ateliers vidéo ;
- Activités autour de la culture « manga », autour du « street art » ;
- Ateliers « couture »
- Ateliers « cuisine »

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) :

Ce dispositif contribue à soutenir, en dehors du temps de l'école, les enfants dans leur travail personnel scolaire. Il s'agit de dépasser l'aide aux devoirs et proposer des activités culturelles et artistiques visant à leur redonner confiance, l'envie d'apprendre et le plaisir de découvrir. Les familles trouvent un accueil et un accompagnement dans les différentes étapes de la scolarité de leur enfant. Seuls les enfants âgés de 6 à 12 ans, repérés et orientés par les enseignants des écoles primaires peuvent bénéficier de ce dispositif. Financé par la CAF l'accompagnement à la scolarité est gratuit. Seule l'adhésion à l'AFT'R est demandée.

Les associations et partenaires du territoire (liste non exhaustive) :

Culturelles artistiques	& Sportives	Environnement
<ul style="list-style-type: none"> <li>- La médiathèque de Rambervillers</li> <li>- L'AFT'R (Association des Familles du Territoire de Rambervillers)</li> <li>- L'outil en main</li> <li>- Le Syndicat d'Initiative</li> <li>- Le groupe cartophile de Rambervillers</li> <li>- L'atelier de calligraphie</li> <li>- L'outil en main</li> <li>- La Fraternelle</li> <li>- Eteignez la TV</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La piscine de Rambervillers</li> <li>- Le centre équestre L'Amipoons</li> <li>- Harmonie Corps Santé</li> <li>- Club de Hatha Yoga, Relaxation et loisirs</li> <li>- Stettson's Country</li> <li>- Rambervillers Karaté Club</li> <li>- Club Cyclos Secteur de Rambervillers</li> <li>- Club Sportif Rambervillers</li> <li>- La Liberté</li> <li>- Rambuvetais Aquatic Club</li> <li>- Entente Brû-Jeanménil SBH</li> <li>- Jeanménil Shotokan Karaté</li> <li>- Pêcher par plaisir</li> <li>- Société de Tir de Rambervillers</li> <li>- Le Cercle d'Escrime</li> <li>- SRL Handball</li> <li>- Pétanque Rambuvetaise</li> <li>- Gym Boxing Club</li> <li>- SL Rambervillers Basket</li> <li>- Twirling baton Rambervillers</li> <li>- Nippo, Kempo</li> <li>- L Dance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'association des Jardins de l'Abbaye d'Autrey</li> <li>- Sicovad</li> <li>- Le lycée d'horticulture de Roville aux Chênes</li> </ul>

Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEdT :

Le territoire comprend plusieurs lieux de loisirs et culturels tels que :

- La médiathèque
- L'école de musique intercommunale
- La piscine municipale de Rambervillers
- Une association œuvrant dans l'animation de la vie sociale (l'AFT'R)
- Le Musée de la Terre
- Les expositions à la Chapelle des Arts
- Les différents stades de Rambervillers et des villages environnants
- Les salles de sport
- Le Verger conservatoire de Bult
- L'Arboretum de Saint Benoît la Chipotte
- Les jardins de Gondremer
- L'Ecole d'Horticulture et de Paysage de Roville aux Chênes
- Les sentiers pédestres de la 2C2R

Au cours de l'année 2021, dans le cadre de la nouvelle Convention Territoriale Globale, la Communauté de Communes et ses partenaires ont réalisé un diagnostic et un schéma de développement sur les actions à prioriser dans le domaine des services aux familles. Les acteurs du territoire sont actifs mais il semble opportun de les rassembler.

### Freins liés au territoire pour la mise en œuvre du PEdT :

- Les compétences « écoles préélémentaires et élémentaires » et « restauration scolaire » sont détenues par les communes : difficultés d'harmonisation.
- Un manque de visibilité dû à un manque de coordination entre les différents gestionnaires dans l'organisation de l'offre de service et à une tarification non homogène.
- Précarité importante pour certaines familles du territoire.
- Une collaboration peu développée avec les enseignants.
- Très peu de transports en commun développés sur le territoire : concentration des activités sur Rambervillers.

### L'attraction touristique du territoire en cours de développement.

#### Domaines de compétence acquis :

Commune		EPCI ou SIS
<input checked="" type="checkbox"/>	Scolaire	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Périscolaire	<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Nouveau temps périscolaire	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	Restauration scolaire	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	Extrascolaire	<input type="checkbox"/>

#### Dispositifs existants :

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Projet éducatif local                     | <input type="checkbox"/> Contrat dans le domaine de la culture            |
| <input type="checkbox"/> Contrat éducatif local                    | <input type="checkbox"/> Contrat local d'accompagnement                   |
| <input type="checkbox"/> Contrat de ville                          | <input checked="" type="checkbox"/> Convention territoriale globale (CTG) |
| <input type="checkbox"/> Contrat animation jeunesse territorialisé |   |

Il n'existe plus de Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) sur le territoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. La Convention Territoriale Globale remplace désormais tous les anciens CEJ du territoire.

#### Organisation générale de la semaine :

	Accueil périscolaire le mercredi	
	OUI	NON
Semaine à 4 jours ½	OUI	NON
Semaine à 4 jours	OUI	NON

# LE PILOTAGE DU PEdT

## Composition :

Partenaires institutionnels	Partenaires associatifs	Autres partenaires (bénévoles, parents,...)
<ul style="list-style-type: none"><li>- Vice-présidente Services à la Personne de la 2C2R</li><li>- Elus représentants la Commission Services à la Personne de la Communauté de Communes + les agents des Services à la Personne</li><li>- Représentants de la Caisse d'Allocations Familiales</li><li>- Représentants de l'Education Nationale</li><li>- Représentants du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- L'AFT'R (Association des Familles du Territoire de Rambervillers) : Centre Social, accueils extrascolaires, Lieu d'Accueil Enfants Parents etc...</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Représentant intervenants extérieurs locaux</li></ul>

## Modalités de pilotage :

Jusqu'à présent, un comité de pilotage n'a jamais été formellement défini. Désormais, la composition de cette instance est déterminée selon le tableau ci-dessus.

Des groupes de travail ont-ils été mis en place ?

Oui       Non

Pour réaliser le bilan du PEdT précédent et définir les axes de travail du prochain, plusieurs groupes de travail ont été constitués :

- Un avec les acteurs des activités périscolaires et extrascolaires.
- Un second avec les acteurs des activités périscolaires et extrascolaires et les directeurs d'écoles intéressées.
- Un dernier avec les représentants des acteurs de terrain et les élus.

## De quelle manière les familles ont-elles été associées à l'élaboration du PEdT ?

Les membres des différents groupes de travail ont souhaité ne pas intégrer les familles dans les groupes de travail pour l'élaboration de ce nouveau document pour se laisser le temps de consolider en partenariat, cette nouvelle dynamique de travail.

Les familles seront tout de même associées indirectement : en prenant en compte leurs avis, leurs besoins via des sondages ou de manière informelle lors d'échanges avec les acteurs de terrain.

Un premier recueil de besoin a été mené en 2021 dans le cadre des travaux de la Convention Territoriale Globale. Ce dernier a fait apparaître par exemple, un fort besoin de créer des places pour accueillir les enfants en horaires atypiques.

#### A quelle fréquence le comité de pilotage se réunit-il pour le suivi du PEdT ?

Le comité de pilotage se réunira au minimum une fois par an pour faire le bilan de l'année écoulée et définir les priorités et les objectifs de la période suivante.

Quelles sont les modalités d'information des familles sur le contenu et la mise en œuvre du PEdT ?

Divers canaux de communication sont mis en place par les collectivités et les associations pour diffuser les informations aux familles :

- Sites internet (Communauté de Communes, autres communes et associations, etc.).
- Réseaux sociaux : différents articles mettant en valeur la concrétisation du PEdT.
- La presse locale.
- Les supports écrits diffusés à l'ensemble des habitants.
- La communication orale via les agents de terrain.

Dans le cadre des travaux pour l'écriture de la nouvelle CTG, un projet de recensement des services aux habitants est attendu pour 2022 : il aura pour objectifs de promouvoir, valoriser et rendre accessible aux habitants les offres de services présents sur l'ensemble du territoire.

La Communauté de Communes va également investir dans un nouveau logiciel. Ce dernier proposera un « portail famille ». Cet outil permettra de faire la promotion de différentes actions ou initiatives.

#### Quelle(s) est (sont) le(s) mode(s) d'inscription aux activités proposées et les raisons ayant conduit à ce choix ?

Les inscriptions se font auprès des différents opérateurs pour être au plus proche des familles, c'est-à-dire répondre au mieux à leurs besoins et à leurs interrogations.

A long terme, le nouveau logiciel permettra peut-être les inscriptions directement via cet outil.

#### Modalités d'inscription pour les activités proposées par l'AFT'R :

Pour pratiquer ou participer à une activité, l'adhésion à l'Association des Familles du Territoire de Rambervillers est obligatoire. Le coût de la carte d'adhésion est de 8 € par année civile et par famille.

Le tarif des activités est à la séance, à la semaine ou à l'année, il peut varier en fonction du quotient familial.

Contribution financière des familles pour les différents temps périscolaires :

**a. Communauté de Communes**

**L'ACCUEIL PERISCOLAIRE**

Quotient familial	Tarif ½ Heure Communauté de Communes	Tarif ½ Heure hors Communauté de Communes
0 – 650	0,29€	0,58€
651 – 1150	0,46€	0,92€
1151 et plus	0,60€	1,20€

**LA PAUSE MERIDIENNE (Hors repas)**

Quotient familial	Tarif Communauté de Communes	Tarif hors Communauté de Communes
0 – 650	1,16€	2,32€
651 – 1150	1,84€	3,68€
1151 et plus	2,40€	4,80€

**LES MERCREDIS RECREATIFS**

Quotient familial	Journée		½ journée		Repas
	Communauté de Communes	Hors Communauté de Communes	Communauté de Communes	Hors Communauté de Communes	
0 – 650	6,25€	12,50€	3,13€	6,25€	4,00€
651 – 1150	8,50€	17,00€	4,25€	8,50€	4,00€
1151 et plus	10,00€	20,00€	5,00€	10,00€	4,00€

**b. La commune de Rambervillers :**

Dans ses locaux, la commune de Rambervillers propose sur les vacances scolaires de l'accueil de loisir.

**ACCUEIL DE LOISIRS SUR LES VACANCES SCOLAIRES** (Inscription à la semaine sur journée complète ou demi-journée) :

Pour les habitants de Rambervillers :

Quotient familial	Tarif à la demi-journée	Tarif à la journée
0 - 400	2.60 €	1.70 €
401 - 650	3.30 €	2.20 €
651 - 900	3.90 €	2.60 €
901-1150	4.60 €	3.00 €
1151 et plus	5.20 €	3.40 €

Pour les habitants hors Rambervillers :

Quotient familial	Tarif à la demi-journée	Tarif à la journée
0 - 900	5.90 €	3.90 €
651 - 1150	6.50 €	4.30 €

Un supplément est demandé pour la participation aux différentes sorties. Cependant, une réduction est appliquée pour les familles rambuvetaises :

Quotient familial	Tarif à la demi-journée	Tarif à la journée
0 – 400	2.60 €	1.70 €
401– 650	3.30 €	2.20 €
651 - 900	3.90 €	2.60 €
901-1150	4.60 €	3.00 €
1151 et plus	5.20 €	3.40 €

**c. La commune de Jeanménil**

L'inscription aux activités se fait à la demi-journée, à la journée ou à la semaine :

Quotient familial	Habitants de Jeanménil			Habitants extérieurs à Jeanménil		
	Tarif demi-journée	Tarif à la journée	Tarif à la semaine	Tarif demi-journée	Tarif à la journée	Tarif à la semaine
0 - 1134	2.00 €	3.00 €	10.00 €	4.00 €	6.00 €	20.00 €
1135 et plus	3.00 €	4.00 €	13.00€	6,00 €	8.00 €	26.00 €

Un supplément peut être demandé pour la participation aux différentes sorties.

**d. L'Association des Familles du Territoire de Rambervillers**

**LES MATINS LOISIRS (pour les enfants de 6 à 11 enfants) :**

Quotient familial	Tarif à l'année
0 – 650	45 €
651 – 1150	65 €
1151 et plus	85

**LES MERCREDIS RECREATIFS (pour les enfants de 3 à 11 enfants) :**

Quotient familial	Tarif à l'année
0 - 650	45 €
651 - 1150	065 €
1151 et plus	85

**LES AUTRES ACTIVITES PROPOSEES SUR LES TEMPS SCOLAIRES :**

Les tarifs annuels peuvent varier entre 60 et 120 €.

## LES ACTIVITES PROPOSEES SUR LES VACANCES :

		QF 0 - 650	QF 651 - 900	QF 901 et plus
Accueil de loisirs (Ruches)	Semaine complète 5 jours	40€	50€	60€
	Semaine Vélo 8-12 ans (août) 5 jours	45€	55€	65€
	Facturation supplémentaire :	Pour toute arrivée de 7h30 à 8h30, une majoration de 2€ est appliquée. Pour tout départ après 17h30, une majoration de 2€ sera appliquée.		
Camps & Bivouacs	Camp Vélo 6-8 ans 3 jours – 2 nuits	50€	65€	70€
	Camp Vélo 9-11 ans Camp Pierre-Percée 8-14 ans 4 nuits	90 €	110€	130€

## Objectifs éducatifs du PEdT partagés par l'ensemble des partenaires :

Les objectifs éducatifs qui seront travaillés sur les prochaines années dans le cadre de ce PEDT sont :

- Favoriser les activités physiques et sportives ;
- Développer la culture par la pratique artistique ;
- Favoriser la mixité sociale et lutter contre les préjugés.

Ces derniers ont été définis en lien avec les parcours éducatifs de l'Education Nationale.

Effets attendus (connaissances, compétences, comportements, ...) :	
Objectifs	
Favoriser les activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"><li>- Développer les compétences sociales et les relations avec les autres à travers les jeux collectifs ;</li><li>- Favoriser une croissance et un développement sain ;</li><li>- Améliorer la condition physique en évitant la sédentarité ;</li></ul>
Développer la culture par la pratique artistique	<ul style="list-style-type: none"><li>- Permettre aux enfants d'accéder à la culture sous toutes ses formes quelques soit leurs origines sociales et culturelles ;</li><li>- Valoriser les infrastructures présentes sur le territoire et les territoires voisins (médiathèque, école de musique, musée, etc.) ;</li><li>- Favoriser la rencontre avec des artistes et la découverte des œuvres ;</li></ul>
Favoriser la mixité sociale et lutter contre les préjugés	<ul style="list-style-type: none"><li>- Accompagner les enfants dont le lien avec l'école est altéré (CLAS, aide aux devoirs, etc..) ;</li><li>- Développer une conscience morale dans le respect de l'autre.</li></ul>

Périodicité de l'évaluation : annuelle

## L'ÉCOLE ET LE PERISCOLAIRE

Les écoles et nombres d'enfants :

ÉCOLE MATERNELLE	COMMUNE	ULIS	NOMBRE D'ÉLÈVES	PRIVE/PUBLIC
Ecole maternelle de Anglemont	Anglemont	/	21	<a href="#">public</a>
Ecole maternelle de Fauconcourt	Fauconcourt	/	28	<a href="#">public</a>
Ecole maternelle - Du centre – (dispositif « tout-petits »)	Rambervillers	/	83	<a href="#">public</a>
Ecole maternelle - Jules Ferry – (dispositif « tout-petits »)	Rambervillers	/	76	<a href="#">public</a>
Ecole maternelle de Vomécourt	Vomécourt	/	31	<a href="#">public</a>

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE	COMMUNE	ULIS	NOMBRE D'ÉLÈVES	PRIVE/PUBLIC
Ecole élémentaire de Moyemont	Moyemont		20	<a href="#">public</a>
Ecole élémentaire - Jules Ferry -	Rambervillers	ULIS	125	<a href="#">public</a>
Ecole élémentaire - Le Void Régnier -	Rambervillers	ULIS	148	<a href="#">public</a>
Ecole élémentaire de Roville-aux-Chênes	Roville-aux-Chênes		30	<a href="#">public</a>
Ecole élémentaire de Saint-Benoit	Saint Benoit-la-Chipotte		18	<a href="#">public</a>
Ecole élémentaire de St Gorgon	Saint Gorgon		31	<a href="#">public</a>
Ecole élémentaire de St-Maurice-sur-Mortagne	Saint-Maurice-sur-Mortagne		25	<a href="#">public</a>

ÉCOLE PRIMAIRE (élémentaire + maternelle)	COMMUNE	ULIS	NOMBRE D'ÉLÈVES	PRIVE/PUBLIC
Ecole primaire de Brû	Brû	/	59	<a href="#">public</a>
Ecole primaire de Bult	Bult		21	<a href="#">public</a>
Ecole primaire de Domptail	Domptail		101	<a href="#">public</a>
Ecole primaire – Du Centre – (transfert d'Autrey et d'Housseras en 2021)	Jeanménil		118	<a href="#">public</a>
Ecole primaire de Ménil-sur-Belvitte	Ménil-sur-Belvitte		57	<a href="#">public</a>
Ecole primaire de Sainte-Jeanne d'Arc	Rambervillers (classe ULIS)	ULIS	207	<a href="#">privé</a>
Ecole primaire de Romont	Romont		32	<a href="#">public</a>
Ecole primaire de Ste-Hélène	Sainte-Hélène		51	<a href="#">public</a>

Organisation en **groupement scolaire** ?

Oui       Non

**L'organisation du temps :**

**a. Brû (pour le RPI de Brû, Saint-Benoit-la-Chipotte)**

Jours d'ouverture :	Lundi, mardi, jeudi et vendredi	
Horaires d'ouverture :	Matin :	7h00 - 8h20
	Midi :	11h40 - 13h30
	Soir :	16h10 - 18h30
Lieu d'accueil :	1, place de la mairie 88700 BRU	
Midi :	Sur place, livraison en liaison chaude	

**b. Bult (pour le RPI de Bult, Saint-Gorgon, Vomécourt)**

Jours d'ouverture :	Lundi, mardi, jeudi et vendredi	
Horaires d'ouverture :	Matin :	7h00 - 8h30
	Midi :	11h30 - 13h30
	Soir :	16h15 - 19h00
	Mercredi récréatif :	7h00 - 18h30
Lieu d'accueil :	Annexe salle polyvalente, 4 rue de la mairie 88700 BULT	
Midi :	Sur place, livraison en liaison chaude	

**c. Domptail (pour le RPI de Domptail, Doncières, Ménarmont, Saint-Pierremont, Xaffévillers)**

Jours d'ouverture :	Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi	
Horaires d'ouverture :	Matin :	7h00 - 8h30
	Midi :	11h35 - 13h30
	Soir :	16h25 - 18h30
	Mercredi récréatif :	7h00 - 18h30
Lieu d'accueil :	2, place de l'Eglise 88700 DOMPTAIL	
Midi :	Sur place, livraison en liaison chaude	

**d. Jeanménil (pour le RPI d'Autrey, Housseras et Jeanménil)**

Jours d'ouverture :	Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi	
Horaires d'ouverture :	Matin :	7h00 - 8h30
	Midi :	12h00 - 13h30
	Soir :	16h00 - 18h30
	Mercredi récréatif :	7h00 - 18h30
Lieu d'accueil :	Maison des 4 saisons, 5 rue du Château 88700 JEANMENIL	
Midi :	Sur place, livraison en liaison chaude	

**e. Ménil-sur-Belvitte (pour le RPI d'Anglemont, Bazien, Ménil-sur-Belvitte, Nossoncourt, Sainte-Barbe)**

Jours d'ouverture :	Lundi, mardi, jeudi et vendredi	
Horaires d'ouverture :	Matin :	7h00 - 8h30
	Midi :	11h45 - 13h45
	Soir :	16h30 - 18h30
Lieu d'accueil :	Etage école communale, 10 route de Rambervillers 88700 MENIL-SUR-BELVITTE	
Midi :	Restaurant du village	

**f. Moyemont (pour le RPI de Fauconcourt, Hardancourt, Moyemont, Ortoncourt, Saint-Genest et Saint Maurice-sur-Mortagne)**

Jours d'ouverture :	Lundi, mardi, jeudi et vendredi	
Horaires d'ouverture :	Matin :	7h00 - 8h30
	Midi :	11h30 - 13h30
	Soir :	16h30 - 18h30
Lieu d'accueil :	Salle polyvalente, 1 rue de l'Eglise 88700 MOYEMONT	
Midi :	Sur place, livraison en liaison chaude	

**g. Rambervillers :**

Ecole Parmoulin (Ecole maternelle du Parmoulin et primaire du Void Régnier les matins) :

Jours d'ouverture :	Lundi, mardi, jeudi et vendredi	
Horaires d'ouverture :	Matin :	7h00 - 8h20
	Midi :	11h50 - 13h20
	Soir :	15h50 - 18h30
Lieu d'accueil :	Ecole du Parmoulin : 5 rue des Remparts 88700 RAMBERVILLERS	
Midi :	Ecole Void Régnier – livraison repas collège	

Quartier Richard (maternelle et primaire de Jules FERRY et primaire du Void Régnier les soirs) :

Jours d'ouverture :	Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi	
Horaires d'ouverture :	Matin :	7h00 – 8h25
	Midi :	11h40 – 13h25
	Soir :	16h10 – 18h30
	Mercredi récréatif :	7h00 – 18h30
Lieu d'accueil :	Bâtiment de l'école de musique Quartier Richard 88700 RAMBERVILLERS	

Midi :	Ecole Void Régnier – livraison repas collège
--------	--

**h. Romont (pour le RPI Romont, Roville-aux-Chênes)**

Jours d'ouverture :	Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi	
Horaires d'ouverture :	Matin :	7h00 – 8h20
	Midi :	11h50 – 13h40
	Soir :	15h50 – 18h30
	Mercredi récréatif :	7h00 – 18h30
Lieu d'accueil :	17, Grande Rue 88700 ROMONT	
Midi :	Restaurant scolaire de l'Ecole d'Horticulture et de Paysages de Roville-aux-Chênes (sur place les mercredis récréatifs en livraison chaude)	

**i. Sainte-Hélène**

Les enfants de Sainte-Hélène sont rattachés au périscolaire de Grandvillers qui ne fait pas partie de la Communauté de Communes.

*La Communauté de Communes remboursera à la commune d'accueil le coût du service au prorata du nombre d'enfants fréquentant le périscolaire et du temps d'utilisation du service. De plus, les enfants de cette commune bénéficieront des tarifs de la Communauté de Communes.*

**j. La Commune de Rambervillers :**

Accueil des enfants de 9h00 à 17h00 avec possibilité de profiter d'une garderie à partir de 7h00 jusqu'à 18h30.

**k. La Commune de Jeanménil :**

Accueil possible de 7h00 à 18h30 (ces horaires peuvent s'étendre de 06h30 à 19h00 uniquement sur demande)

## I. L'Association des Familles du Territoire de Rambervillers :

Les périodes scolaires :

Activités	
« Matins loisirs » :	Les mercredis pendant les périodes scolaires : 8H30 - 9H00 : Accueil / arrivée 9H00 - 11H30 : Activités 11h30 -12H00 : Accueil / départ
« Mercredis activités » :	Les mercredis pendant les périodes scolaires : 13H30 - 14H00 Accueil / arrivée 14H00 - 16H30 Activités 16H30 - 17H00 Accueil / départ
Aide aux devoirs	Les lundis et jeudis pendant les périodes scolaires : 16H15 - 17H15
Ateliers thématiques	Les lundis, mardis, jeudis et vendredi pendant les périodes scolaires : 16H15 – 18h30 (selon planning)

Les périodes hors scolaires :

Accueil des enfants de 8h30 à 17h avec possibilité de profiter d'une garderie à partir de 7h00 jusqu'à 18h30 (sur réservation).

L'écriture du projet éducatif a-t-il été écrit en collaboration avec l'équipe enseignante pour assurer la complémentarité ?

Oui       Non

Pour permettre la définition collégiale des objectifs éducatifs, un questionnaire a été diffusé à l'ensemble des établissements scolaires, des accueils périscolaires ou structures proposant des activités extra et périscolaires.

Sur les 17 questionnaires rendus, 9 enseignants et 8 responsables de sites préscolaires ont répondu.

Les résultats ont été présentés en réunion en présence d'élus, de directeurs d'écoles et de périscolaires volontaires.

Est-il ou sera-t-il présenté en conseil d'école ?

Oui       Non

Une fois validé par les différentes instances compétentes, il sera transmis dans les différents établissements concernés.

Des modalités contractuelles existent-elles entre l'organisateur et les partenaires ?

Oui       Non

En fonction des projets mis en place, des conventions seront signées.

### **Formation :**

Prévoyez-vous une ou des formations de votre personnel ?	
<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Diplômante, non professionnelle (BAFA-BAFD) <input checked="" type="checkbox"/> Diplômante, professionnelle (BAPAAT, BPJEPS, DEJEPS...) <input checked="" type="checkbox"/> Qualifiante, (CNFPT, autres organismes de formation)
<input type="checkbox"/> Non	

Nombre de personnes concernées : l'ensemble des animateurs périscolaires et extra-scolaires et des animateurs de l'AFT'R soit entre 30 et 40 personnes.

### **Avancement de la démarche de formation :**

Dans le cadre des travaux de la CTG, une fiche action a été créée pour favoriser la formation et le recrutement du personnel qualifié dans les ALSH. Elle a pour but de créer une mise en réseau des gestionnaires du territoire, de manière à favoriser une réflexion commune autour de cette thématique.

Pour les enfants de deux et trois ans, sur quel temps a lieu la sieste ?

Périscolaire       Scolaire       Périscolaire et scolaire

Quels sont les moyens mis en œuvre pour respecter le rythme biologique des enfants de moins de 6 ans ?

Pour le retour sur la pause méridienne, certains enfants doivent passer beaucoup de temps dans le bus. Les plus jeunes peuvent s'endormir avant l'arrivée dans les écoles.

L'organisation des transports entre les écoles et les cantines.

La situation est différente d'un site à l'autre. Il est donc impossible de définir des règles de manière uniforme pour le territoire. Cette problématique sera traitée localement avec les enseignants concernés afin de mettre en place des solutions les plus adaptées.

Pour l'accueil du matin et du soir, les équipes doivent mettre en place différents ateliers (jeux libres, coin lecture, jeux d'imitation et de construction, coin détente etc.) pour que les jeunes enfants puissent démarrer et terminer leur journée à leur rythme.

Des activités seront tout de même proposées pour ceux qui le souhaitent mais « le droit de ne rien faire » respecté.

## LE PROJET EDUCATIF PERISCOLAIRE

Les activités sont proposées en fonction des modalités d'accueil. Les activités physiques ou sportives et les conditions dans lesquelles celles-ci sont mises en œuvre doivent être précisées.

Un planning est établi de vacances à vacances. Pour chaque période, les animateurs travaillent selon un roulement de différents types d'activité :

- Sport ;
- Cuisine ;
- Activités artistiques ;
- Eveil corporelle ;
- Activités manuelles.

Une telle procédure permet de s'assurer de proposer toujours un panel d'activités riches.

Selon ses moyens matériels (locaux), ses compétences, chaque équipe établit son planning.

Le budget alloué est identique pour les 5 sites.

Les sorties et activités exceptionnelles sont communes. La Communauté de Communes est attentive à ce que les services proposés soit identiques.

La répartition des temps respectifs d'activité et de repos :

La journée type pour les accueils à la journée suivent la même ligne directrice quel que soit le gestionnaire. Il est possible pour les familles de profiter d'un accueil avant les activités (à partir de 7h00) et après les activités (de 18h30 à 19h00).

<b>Horaire Organisation de l'équipe</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Rôle de l'animateur</b>
<b>7h00-9h00 : Accueil échelonné</b>	Respecter le rythme de l'enfant.	Il est accueillant poli, souriant, sécurisant pour les enfants et les parents. Il est à l'écoute.
<b>7h00-9h00 : Activités au choix jeux de société, dessins, lecture, discussions et ateliers</b>	Favoriser l'autonomie par le choix. Favoriser l'échange entre les enfants.	Il propose des activités calmes, libres et sécurisées. Il surveille, il observe et/ou joue.
<b>9h00-9h15 : Rassemblement et passage aux toilettes</b>	Sécuriser l'enfant en lui expliquant la journée	Il lance la dynamique de la journée et rassure. Il veille à l'hygiène.
<b>9h15-9h30 Collation du matin</b>	Respecter le rythme de vie et les règles de vie et d'hygiène	Il veille à l'hygiène et fait respecter les règles de vie.

<b>9h30-11h00</b> <b>Activité commune</b>	Favoriser l'éveil la curiosité l'imagination le développement de la personnalité. Favoriser l'activité physique. Respecter l'environnement.	Il veille à la sécurité, il anime joue et fait respecter les règles. Il favorise une motivation de jeu et veille à la participation de tous.
<b>11h00-11h30</b> <b>Retour au calme, rangement de l'activité et passage aux toilettes</b>	Favoriser la responsabilisation des enfants. Respecter l'hygiène, les règles de vie en collectivité. Respecter le matériel, les locaux ou l'environnement.	Il montre l'exemple, range, guide, aide et favorise la prise de conscience de l'hygiène.
<b>11h30-13h30</b> <b>Sortie échelonnée pour les enfants qui ne mangent pas</b>	Respecter le rythme de vie. Favoriser le dialogue avec les Parents.	Il assure la relation avec la famille et une bonne communication.
<b>11h30- 13h30</b> <b>Repas pour les enfants qui déjeunent et rangement table</b>	Faire respecter les règles de vie en collectivité, d'hygiène. Apprendre à se servir, couper, débarrasser, respecter la nourriture. Favoriser le goût. Favoriser l'entre-aide et l'autonomie.	Il aide les enfants, montre l'exemple, évite le gaspillage, veille à la bonne tenue à table et au bon déroulement des repas. Il veille à l'hygiène et à la prise et des températures. Il échantillonne le repas, fait la vaisselle et range la salle.
<b>13h30-14h30</b> <b>Temps calme (sieste pour les plus petits) et moments de paroles pour les plus grands sur leurs souhaits.</b>	Respect du rythme de vie. Favoriser l'échange la prise de parole l'autonomie.	Il écoute surveille et fait respecter le calme et le sommeil des petits si nécessaire
<b>14h30-16h30</b> <b>Explications pour ceux qui viennent en demi-journée et activité</b>	Sécuriser l'enfant en lui expliquant l'activité qui va être faite ou lui donner les consignes si nécessaire. Favoriser l'imagination, la créativité le développement l'éveil culture, l'exercice physique, le respect et l'entre-aide.	Il est clair et précis dans ses explications. Il lance la dynamique de jeu, il veille à la sécurité, il joue, observe, mène, aide et rassure. Il attise la curiosité.
<b>16h30-16h45</b> <b>Rangement passage aux toilettes</b>	Idem matin	Idem matin

### Les modalités de participation des mineurs :

Les enfants doivent participer aux réflexions du thème pédagogique et doivent pouvoir choisir les activités auxquelles ils veulent participer.

Ils participent également à la vie sur l'accueil (rangement, nettoyage, accompagnement des jeunes etc...).

Ces points devront être obligatoirement traités dans les différents projets pédagogiques.

### Les mesures envisagées pour les mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps :

Les conditions d'accueil seront présentées dans le projet pédagogique et les éléments de communication de l'organisateur.

Au moment de l'inscription, les familles doivent signaler tout problème à l'organisateur. Il s'agit d'informer sur le niveau d'autonomie de l'enfant et les aspects qui risquent une mise en danger de lui-même ou d'autrui.

Quand un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) est rédigé, il est important que les équipes en soit informé. Ce dernier permet aux animateurs de proposer des aménagements spécifiques pour l'accueil physique et éducatif de l'enfant et de réfléchir à la mise en place d'un protocole de traitement.

Il est impératif que les personnes concernées donnent leur accord (en signant le PAI) pour mettre en place les recommandations et qu'ils disposent suffisamment d'informations et des compétences nécessaires. Une copie du PAI doit être accessible à tous les accueillants.

La question des PAI peut également faire l'objet d'échanges lors des rencontres inter écoles et sites périscolaires.

### Quelles formations pour l'encadrement des enfants en situation de handicaps ?

Les animateurs issus de la fonction publique pourront bénéficier des formations dispensées par le CNFPT.

Dans le cas où une problématique précise pourrait être rencontrée, la collectivité pourra également organiser une formation avec d'autres organismes de formation et l'ouvrir aux autres opérateurs.

Les modalités de fonctionnement de l'équipe (constituée du directeur, des animateurs et de ceux qui participent à l'accueil des mineurs) :

Structure:	Nom :	lundis, mardis, jeudis et vendredis :	mercredis
		Personnel mis à disposition	
Bru :	Accueil périscolaire de Bru	1 responsable (2C2R) 2 animateurs (2C2R)	—
Bult :	Accueil périscolaire de Bult	1 responsable (2C2R) 2 animateurs (2C2R)	1 responsable (2C2R) 3 animateurs (2C2R)
Domptail :	Accueil périscolaire de Domptail	1 responsable (2C2R) 2 animateurs (2C2R)	1 responsable (2C2R) 3 animateurs (2C2R)
Jeanménil :	Accueil périscolaire de Jeanménil	1 responsable (commune de Jeanménil) 2 animateurs (commune de Jeanménil et 2C2R)	1 responsable (2C2R) 1 animateur (commune de Jeanménil) 1 animateur (2C2R) 1 animateur (AFT'R)
Ménil Sur Belvitte :	Accueil périscolaire de Ménil Sur Belvitte	1 responsable (AFT'R) 1 animateur (2C2R)	—
Moyemont :	Accueil périscolaire de Moyemont	1 responsable (2C2R) 2 animateurs (2C2R)	—
Rambervillers	Accueil périscolaire de Jules Ferry	1 responsable (2C2R) 3 animateurs (2C2R) 1 animateur (AFT'R)	1 responsable (2C2R) 3 animateurs (2C2R)
	Accueil périscolaire de Parmoulin	1 responsable (2C2R) 1 animateur (2C2R)	—
	Centre Social	—	1 responsable (AFT'R) 3 animateurs (AFT'R)
Romont :	Accueil périscolaire de Romont	1 responsable (2C2R) 3 animateurs (2C2R)	1 responsable (2C2R) 3 animateurs (2C2R)

Pour la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers, l'ensemble des sites périscolaires sont coordonnés par les 2 chefs des Services à la Personne. 2 animateurs supplémentaires dits « itinérants » ont pour tâche de compléter les équipes et de remplacer leurs collègues absents.

**Les animateurs sont amenés à prendre leur repas avec les enfants dont ils ont la charge éducative et pédagogique.**

Les autres gestionnaires recrutent leur personnel. Afin de permettre le respect de normes d'encadrement avec des agents qualifiés et expérimentés des mises à disposition peuvent être mises en place d'un opérateur à l'autre.

### Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés :

Les locaux utilisés sont mis à disposition par les communes ou la Communauté de Communes et sont aménagés de manière adéquate pour accueillir les enfants dans de bonnes conditions.

En accord avec la Protection Maternelle et Infantile (PMI), la Communauté de Communes vérifie :

- Les registres de sécurité,
- La mise en conformité demandée par la dernière visite de la commission de sécurité qui a été réalisée,
- Les extincteurs,
- Les contrats de maintenance,
- Le récépissé de déclaration auprès des Services Vétérinaires si de la restauration est proposée

Chaque utilisation de locaux appartenant à une autre collectivité fait l'objet d'une convention précisant l'ensemble des modalités de mise à disposition.

Les enfants auront-ils accès à l'ensemble de ces locaux (salles de classe, bibliothèque, cantine, etc.) ?

Oui       Non

Les locaux de chaque structure sont distincts. Seuls 2 périscolaires disposent de locaux dans les mêmes bâtiments.

Les locaux sont-ils accessibles et adaptés à l'accueil des enfants en situation de handicap ?

Oui       Non

Pour l'accueil de certains types d'handicaps moteurs les familles pourront être dirigées vers des sites particuliers (locaux plus adaptés).

Existe-t-il des conventions ou règlements d'utilisation de ces locaux (horaires, restrictions, etc.) ?

Oui       Non

### La complémentarité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant :

Du fait des transports effectués en bus entre les sites périscolaires et les écoles, les enseignants et les animateurs ne se croisent jamais physiquement. C'est pour cette raison qu'il est préconisé que les équipes enseignantes et les animateurs puissent se rencontrer régulièrement de manière formelle pour assurer la complémentarité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant.

Une première rencontre en septembre permettra à chacun de faire connaissance et de mettre en cohérence les projets d'école et les projets pédagogiques de l'accueil de loisirs et de réfléchir sur des projets communs. Une autre en cours d'année sera l'occasion de faire un premier bilan est de concrétiser les éventuelles actions communes.

Il serait intéressant qu'à l'issue de ces temps d'échanges, d'articuler sur les semaines des temps d'activités en complémentarité. Par exemple, si les temps d'activités sportives se font les lundis et les jeudis sur les temps scolaires, les animateurs périscolaires pourront proposer des jeux sportifs le mardi et vendredi,

De même, les équipes de l'accueil de loisirs peuvent compléter des projets d'apprentissages spécifiques. Les enfants pourront par exemple aborder la même thématique avec une approche plus ludique.

### L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles) :

Les inscriptions ne sont pas validées par les différents gestionnaires que si la famille ont attesté avoir lu le règlement intérieur.

Une réelle politique d'information, via le site internet de la collectivité (et le futur portail aux familles du nouveau logiciel) permet aux familles d'avoir accès à tout moment des informations sur le fonctionnement des accueils, la tarification, le règlement intérieur, les programmes d'activités, et des sorties et événements exceptionnels).

Pour accueillir toutes les familles une tarification dégressive est appliquée en fonction des revenus de la famille (cf. ci-dessus).

L'inclusion des enfants en situation de vulnérabilité (handicap, difficultés sociales et culturelles) sera possible grâce à la diffusion des informations importantes entres les familles, l'équipe enseignante et les animateurs périscolaires. La continuité de l'encadrement des enfants en situation de handicap mais aussi tous types de vulnérabilités pourra être assurée au mieux.

Il est important que l'accompagnement par les AESH sur les temps scolaires puisse être prolongé sur les accueils périscolaires et extra-scolaires et notamment sur les temps de cantine. Ces derniers sont parfois source de difficultés supplémentaires pour les enfants concernés du fait des effectifs importants et donc du niveau sonore engendrés et de la perte de repères.

### Mise en valeur de la richesse des territoires :

Pour permettre la valorisation et la découverte du territoire, les activités proposées les mercredis devront être prioritairement réfléchies en mettant à contribution les structures existantes. Voici quelques actions à développer ou à pérenniser :

- l'organisation de créneaux sur la piscine de Rambervillers ;
- le prêt d'ouvrage sur la médiathèque de Rambervillers ;
- l'éveil musical et la découverte des instruments de musique par l'école de musique, la mise en place de spectacle avec des activités comme fil rouge tout au long de l'année (comédie musicale) ;

- la mise à contribution des associations sportives (l'intervention du Club de Cyclos de Rambervillers dans les activités dans la cadre de la « Semaine du vélo », convention avec le SLR Handball de Rambervillers mettant à disposition un éducateur sportif etc.) ;
- la sollicitation des habitants avec des compétences artistiques ou culturelles (contrats de bénévolat).

### Le développement d'activités éducatives de qualité :

Pour atteindre cet objectif, chaque année, les différentes équipes éducatives (périscolaire et mercredi) devront écrire un projet pédagogique. Il est important que l'ensemble des animateurs puissent accueillir les enfants et leurs familles en respectant les objectifs de ce PEdT tout en prenant en compte la réalité de chaque site (public, locaux, moyens matériels etc....).

Chaque projet pédagogique est validé par les supérieurs hiérarchiques qui vérifient que les objectifs opérationnels permettent des activités pédagogiques de qualité.

Une thématique générale est définie annuellement par les animateurs. Avec ce nouveau PEdT, l'équipe du centre social qui propose également des activités les mercredis participeront à ce choix.

Pour assurer la continuité de qualité entre chaque site de mercredi récréatif, les responsables se réuniront avant chaque période (de vacances à vacances) pour que chaque équipe puisse proposer un planning d'animation diversifiées : culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives. Ces rencontres permettront également la mise en place d'actions communes : sorties, spectacles, expositions, festivals, etc. La Fête de l'Enfance, la semaine du Vélo sont des exemples d'événements qui sont déjà mis en place.

# L'EVALUATION DE L'ACCUEIL

L'évaluation de ces accueils se fera à différentes échelles :

## **a. Echelle locale :**

Chaque équipe est dans l'obligation de produire un bilan à la fin de chaque période (année scolaire). Ce dernier se fera selon les critères définis dans chaque projet pédagogique :

- L'atteinte des objectifs pédagogiques spécifiques à chaque site ;
- Le nombre d'actions ou projets mis en place seul ou en lien avec les écoles et autres partenaires ;
- Les effectifs atteints ;
- Le retour des familles utilisatrices du service ;
- Les comptes rendus des réunions effectuées avec les équipes des périscolaires et les équipes d'enseignants.

## **b. Echelle communautaire :**

Chaque année lors de la tenue du comité de pilotage du PEdT, une synthèse des différents bilans sera présentée. Cette dernière sera également exposée en Commission Services à la Personne et en Conseil Communautaire si besoin.